

CERTIFIÉ CONFORME

**1633**

Société anonyme au capital de 1.100.616 €  
Siège social : 73 rue Claude Bernard – 75005 PARIS  
RCS Paris B 401 844 865

6380

**PROCES-VERBAL DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
DU 28 SEPTEMBRE 2007**

Greffe du Tribunal de  
Commerce de Paris  
M R

03 OCT. 2007

N° DE DÉPOT

L'an deux mille sept et le 28 septembre, à dix-sept heures,  
à Paris, au siège social,

les actionnaires de la société **1633**, société anonyme au capital de 1.100.616 €, dont le siège social est situé à PARIS 75005, 73 rue Claude Bernard, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 401 844 865, se sont réunis en Assemblée générale extraordinaire, sur convocation en date du 13 septembre 2007.

Une feuille de présence a été établie et signée par chaque membre de l'Assemblée à son entrée en séance, à laquelle sont annexés les formulaires de vote par procuration des actionnaires représentés.

L'Assemblée procède ensuite à la composition de son bureau.

M. Michel Birnbaum préside la séance en qualité de Président du Conseil d'Administration.

MM. Martin Birnbaum et Alain Chrisment, les deux membres représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Mme Sylviane Riou est désignée comme secrétaire.

Le cabinet COFIGEX S.A., Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, arrêtée et certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 7074 actions sur les 8338 actions composant le capital social et ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée générale, réunissant le quorum requis par l'article L225-96, est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Sont déposés sur le bureau :

- la feuille de présence à l'Assemblée ;
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes et l'accusé de réception ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires ;
- les statuts de la Société ;
- le rapport du Conseil d'Administration ;
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur la réduction de capital proposée ;
- les projets de résolutions soumis à l'Assemblée.

*[Handwritten signatures]*

*[Handwritten signature]*

Le Président déclare que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, les projets de résolutions ainsi que les autres documents énumérés par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions requises.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour de l'Assemblée :

- Rapport du Conseil d'Administration
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur la réduction de capital
- Examen et approbation d'un projet d'achat par la Société de 1264 actions
- Décision d'annulation de 480 actions, sous réserve de l'approbation préalable de leur achat
- Réduction du capital social d'un montant de 63.360 € par voie d'annulation d'actions
- Pouvoirs au Conseil d'Administration pour réaliser l'opération, modifier les statuts en conséquence et accomplir les formalités requises.
- Autorisation d'annulation du solde de 784 actions détenues en autocontrôle dans un délai maximum d'un an et réduction correspondante du capital social; pouvoirs au Conseil d'Administration pour réaliser l'opération, en une ou plusieurs fois, modifier les statuts en conséquence et accomplir les formalités requises.

Chaque membre de l'Assemblée ayant pu prendre connaissance des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes préalablement à la réunion, l'Assemblée dispense le Président d'en donner lecture.

Après un bref exposé sur la marche de l'entreprise, personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

#### **PREMIERE RESOLUTION**

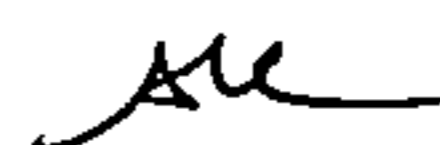
L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, autorise l'achat par la Société de 1264 de ses propres actions, au prix unitaire de 712,0253 €, à savoir 843 actions détenues par les sociétés UI Gestion (FCPR Montparnasse Investissement II) et 421 actions détenues par SOCADIF.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

Sous réserve de l'approbation de la précédente résolution, l'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes décide la réduction du capital social de 63.360 € par annulation de 480 actions de 132 € de valeur nominale. La différence entre la valeur nominale des actions annulées et leur valeur d'acquisition, soit 278.412,14 €, sera prélevée sur le report à nouveau abondé par le résultat bénéficiaire du premier semestre de l'année 2007. Le capital social sera ainsi réduit à 1.037.256 € et composé de 7.858 actions de 132 € de valeur nominale chacune.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*



### TROISIEME RESOLUTION

Sous réserve de l'approbation des résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale décide de conserver en actions d'autocontrôle le solde des actions achetées, soit 784 actions, et autorise le Conseil d'Administration à réduire le capital social ultérieurement en annulant ces actions en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de douze mois.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour réaliser les opérations résultant des précédentes résolutions, modifier les statuts en conséquence et accomplir les formalités requises.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

---

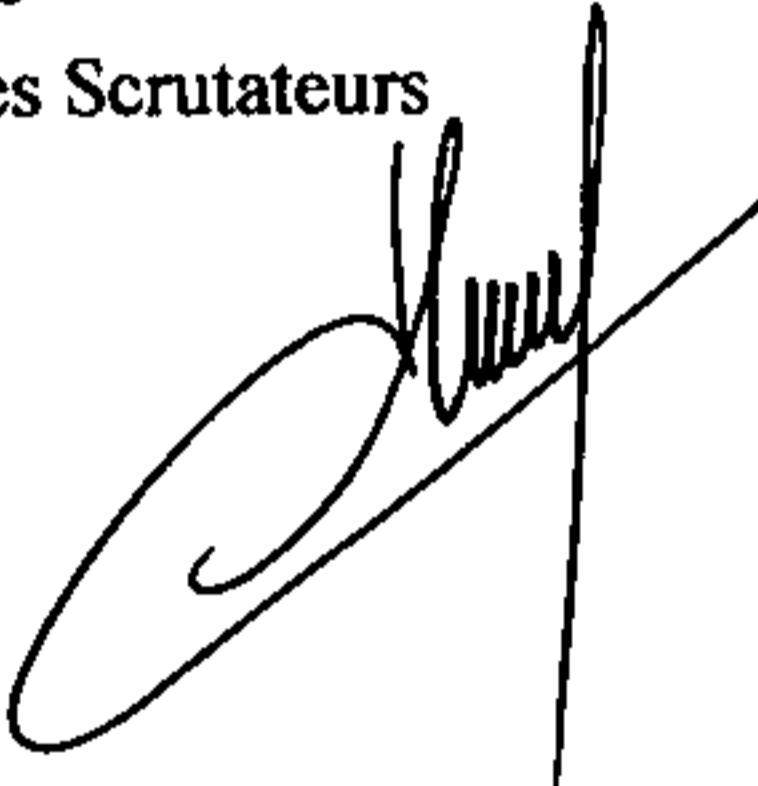
(38)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président



Les Scrutateurs

*usir ub an*  


Le Secrétaire

